



UNION LOCALE DES SYNDICATS CGT
du XV^{ème} arrondissement de Paris

26, rue Sainte Félicité - 75015 PARIS

Tel : 01.45.33.66.93

Fax : 0179734278

e.mail : ulcgt.paris15@wanadoo.fr

communiqué

CONFLIT DE LA POSTE PARIS 15 ALLERAY

QUAND LA POSTE DÉSINFORME

PLUS LE MENSONGE EST GROS, PLUS IL A DES CHANCES D'ÊTRE CRU

Les facteurs de Paris Alleray sont en grève suite à un projet de réorganisation. On pourrait penser que, eu égard à ses agents qui font quotidiennement des efforts conséquents pour assurer le bon fonctionnement du service public et les grands froids récents peuvent en témoigner, La Poste négocierait pour trouver une issue à ce conflit. Au contraire ! Celle-ci, par l'intermédiaire de la direction du Courrier de Paris Sud, joue la montre pour user le personnel et pratique la provocation grossière par le biais d'un tract intitulé « *Nouvelles organisations : ne laissons pas dire n'importe quoi !* » **CHICHE !**

1ere manip : DÉTOURNER LE PROBLÈME.

Son argumentation repose sur des données générales et non sur celles de Paris 15 (sauf 5 semaines de baisse identifiées de trafic).

- ainsi, elle argumente sur la baisse générale de courrier au plan sur Paris sud, mais jamais sur l'établissement de Paris 15, ce qui interdit de débattre des conditions réelles de travail.
- Idem sur les investissements pour ses facteurs au plan national mais pas sur l'établissement.

En agissant de la sorte, elle crée les conditions pour ne pas entrer dans une négociation mais pour laisser pourrir le conflit prouvant ainsi son mépris sur le personnel, ce qu'elle nie par avance en prétextant des attributions de prime (remarque : mais pas de salaire), de nouveaux parcours professionnels, des promotions (qui sont censés faire passer la pilule des suppressions de poste et de l'aggravation des conditions de travail).

2eme manip : SORTIR DU CONTEXTE. des extraits partiels sortis souvent de leur contexte. Comme le système de prendre quelques phrases : « lu sur les tracts » et d'affirmer péremptoirement : **FAUX !** ». De la sorte, elle s'évite de discuter de ce

qui est vrai, donc pas de négociation. Bien joué !

Cela dit même les arguments sont sujets à caution. Par exemple, la sécabilité que La Poste met en place incontestablement retarde le courrier. La Poste ne peut ignorer que des procès lui sont intentés pour cela. Enfin, si les représentants du personnel affirment qu'il y a une sécabilité inopinée, il serait plus logique de s'adresser à eux pour examiner et trancher cette question plutôt que d'en faire une communication publique qui traduit là aussi la volonté de La Poste de mettre de l'huile sur le feu.

3eme manip : CONFUSION DES TERMES. Elle affirme dans son tract : « *des suppressions d'emplois* » **FAUX !** ». Or, chacun sait qu'il y a des suppressions d'emploi. Elle affirme ne pratiquer aucun licenciement, mêlant ainsi les 2 termes pour amener la confusion. Mais, de nombreux postiers ont été poussés à la porte « à l'amiable » avec des montants de 20 à 30000 euros faisant dire aux syndicats qu'il s'agit là d'un plan social camouflé.

4eme manip : DÉFORMER LA RÉALITÉ. Elle prétend « *conserver les personnes en sureffectif dans leurs établissements et de leur retrouver un poste adapté* ». Sauf qu'à force de supprimer des emplois, de restructurer et de fermer des services, la réalité fait que ces personnels finissent par être trimbalés un peu partout sur les postes les plus divers et qu'ils subissent comme les autres les pressions liées à l'élévation de l'intensification des postes de travail sauf qu'il sont plus fragiles. C'est le même processus qui a été mis en place à France Télécom. Le conflit peut et doit cesser. Il suffit de négocier en prenant en compte les revendications du personnel.

LA POSTE DOIT NÉGOCIER

Paris le 15 janvier 2010